

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le mardi le 11 décembre 2018 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin
Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour et rajout :
- 2.1 Ponceau du Village (chemin Roxton, décompte # 2).
- 3- Avis de motion et dépôt du projet de règlement afin d'adopter ultérieurement le règlement 2018-156 décrétant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2019.
- 4- Mesures d'urgence (Système de télécommunication).
- 5- Formation Croix-Rouge (centre de coordination d'urgence et formation service d'aide aux personnes sinistrées).
- 6- Demande d'aide financière – Volet 1.
- 7- Demande de la Fabrique de St-Valérien (gratuité de la salle communautaire).
- 8- Demande de Gestion Desmo inc.
- 9- Période de questions.
- 10- Levée de l'assemblée.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour

Résolution 338-12-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'ordre du jour tel que soumis et de rajouter les items suivants :

Ponceau du Village (chemin Roxton, décompte # 2).

Ponceau du Village (chemin Roxton, décompte # 2)

Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains concernant le paiement du décompte # 2 (réception provisoire), dossier IE-17-54065-121;

Résolution 339-12.-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver et de payer le décompte # 2 au montant de 4,147.02\$, incluant les taxes. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton le certificat de paiement et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement afin d'adopter ultérieurement le règlement 2018-156 décrétant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2019

Monsieur Jean-Guy Jacques donne avis de motion afin d'adopter lors d'une séance ultérieure le règlement 2018-156 décrétant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2019 et dépose le projet de règlement 2018-156.

Mesures d'urgence (Système de télécommunication)

Considérant que le ministère de la Sécurité publique oblige les municipalités à se prévaloir un plan de mesures d'urgence municipales avant le 09 novembre 2019;

Considérant que, dans ces circonstances, la population doit être avertit en cas de sinistres;

Considérant qu'il faut implanter un service de télécommunication afin de rejoindre la population;

Considérant les élus prennent connaissance de l'offre SO-20181203-37 de SOMUM Communication;

Considérant que la municipalité est sujette à une subvention;

Résolution 340-12-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services SO-2018-12-03-37 de SOMUM Communication au montant de 3,379.12\$, taxes incluses et d'autoriser le directeur général à signer ladite offre pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

Formation Croix-Rouge (centre de coordination d'urgence)

Considérant que le ministère de la Sécurité publique oblige les municipalités à se prévaloir un plan de mesures d'urgence municipales avant le 09 novembre 2019;

Considérant que de la formation sera donnée par la Croix Rouge pour l'organisation du centre de coordination d'urgence et pour le service d'aide aux personnes sinistrées en 2019;

Résolution 341-12-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le maire et le directeur généra à la formation du centre de coordination d'urgence en 2019 pour un montant de 510\$, taxes en sus et d'inscrire madame Lorraine St-Pierre et messieurs Daniel Paquette, maire et Réal Lacharité pour la formation 2019 aux services d'aide aux personnes sinistrées pour la somme de 765\$, taxes en sus.

Demande d'aide financière – Volet 1

Attendu que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 09 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions De préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Résolution 342-12-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500\$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8268\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3768\$;

Que la municipalité autorise monsieur Robert Leclerc, directeur général, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Demande de la Fabrique de St-Valérien (gratuité de la salle communautaire)

Considérant que la fabrique organise un souper pour ses bénévoles;

Résolution 343-12-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire pour le souper le 02 février 2019 ainsi que les frais de ménage.

Demande de Gestion Desmo inc

Considérant que la firme Gestion Desmo inc., propriétaire du bâtiment du CPE a défrayé des coûts de 1500\$ pour le branchement d'égout de ce dernier;

Considérant que le branchement s'est effectué sur un tuyau déjà existant sur le terrain privé sans que la municipalité n'effectue aucun travail dans l'assiette du chemin public;

Résolution 344-12-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de rembourser les frais de raccordement au montant de 1500\$.

Période de questions

Aucune question.

Levée de l'assemblée

Résolution 345-12-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H30.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 11 décembre 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.